



APPEL DU RÔLE TÉLÉPHONIQUE DES DOSSIERS AU FOND (Effectif le 31-08-2020, mise à jour le 8 juin 2021)

**COUR
DU QUÉBEC**

Chambre civile
District de Québec

Juge coordonnateur adjoint

Le juge coordonnateur adjoint tient un appel du rôle téléphonique de tous les dossiers fixés au fond civil d'une semaine donnée le **premier jour siégé** (le lundi, ou le mardi si le lundi est un congé) de la semaine en question à **10 h 00**.

Les parties (les avocats ou les parties non représentées) s'y joignent en composant le **1 581-319-2194 pour Québec, ou (833) 450-1741 au Canada (numéro gratuit) no. de conférence 742 420 219#** (même numéro que la pratique). Elles n'ont pas à être présentes dans l'un des cas suivants :

- si elles ont informé préalablement le greffe ou le juge coordonnateur adjoint (coordcivqc@judex.qc.ca) que leur dossier est réglé
- si une décision du tribunal remet leur dossier
- si le dossier est spécifiquement assigné à un juge

Cet appel vise à confirmer les renseignements nécessaires pour la tenue de l'audience, en particulier :

- si l'audience se tient en mode virtuel en tout ou en partie;
- le nombre de témoins et ceux qui témoignent en anglais
- la durée prévue de l'instruction
- la communication et la production des pièces
- l'utilisation de moyens technologiques
- la production d'admissions ou de déclarations pour valoir témoignage
- les noms des juges qui devraient se récuser, lorsque cela s'applique

Aux fins de cet appel, les parties doivent préalablement discuter de chacun de ces éléments et doivent en convenir.

Si l'audience se tient en mode virtuel en tout ou en partie, le juge coordonnateur adjoint fournit alors un numéro de salle virtuelle. Les parties doivent se familiariser avec les outils technologiques nécessaires et s'assurer que leurs témoins se joignent à l'audience au moment opportun.